

L'élimination massive des espèces jugées « nuisibles » s'avère inefficace et coûteuse

Une nouvelle étude, menée par des chercheurs du Muséum national d'Histoire naturelle et publiée dans la revue *Biological Conservation*, montre que la destruction de millions d'animaux jugés « nuisibles » en France ne réduit pas les dommages économiques qui leur sont attribués. Ces destructions ne régulent pas non plus les populations animales concernées, et représentent un coût économique huit fois plus élevé que les déclarations de dégâts imputés à ces espèces.



Martre ©Fabrice Cahez-Martre

En France, chaque année, 1.7 million de renards, mustélidés (fouines, martres) et corvidés (pies, corbeaux et corneilles) sont tués pour réduire les pertes économiques et les risques sanitaires (zoonoses) attribués à ces « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » (ESOD).

Les critères de destruction des ESOD reposent en grande partie sur un régime déclaratif des dégâts. L'efficacité de cette politique publique n'avait jamais été évaluée. Le Muséum national d'Histoire naturelle publie aujourd'hui une étude qui révèle que ces destructions ne réduisent pas les pertes économiques, notamment pour les cultures et les élevages. L'analyse de sept années de données de déclarations de dégâts et d'animaux tués, collectées à l'échelle départementale et centralisées par l'administration, montre qu'une augmentation de l'effort de destruction des ESOD ne réduit pas les dégâts, mais aussi qu'un arrêt des destructions n'engendre pas d'augmentation de dégâts. De plus, chez les oiseaux, les effectifs reproducteurs au printemps ne dépendent pas de l'effort de destruction : les « régulations » ne diminuent pas la taille des populations nicheuses. Enfin, une évaluation monétaire du coût des destructions animales propose une estimation de 103 à 123 millions d'euros par an, tandis que le coût annuel des dégâts déclarés varie de 8 à 23 millions d'euros. Il n'est donc pas rentable de détruire des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts : cela coûte plus cher que d'indemniser les dommages économiques causés.

Il n'existe ainsi aucune preuve d'un quelconque bénéfice à détruire massivement les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, d'autant que ces destructions réduisent les services que ces espèces rendent à nos sociétés, notamment à l'agriculture et la foresterie, comme la prédation des rongeurs et la dispersion des graines. Il apparaît ainsi opportun de réviser cette politique publique de gestion des dégâts, comme le préconisait déjà un rapport de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable, publié en décembre 2024. Il est également important d'identifier rapidement des stratégies non létales et efficaces de réductions des pertes économiques, notamment pour l'agriculture (enrobages répulsifs de semences, effaroucheurs), pour assurer une cohabitation apaisée durable entre humains et ESOD.

Référence: Jiguet F, Morin A, Courtines H, Robert A, Fontaine B, Levrel H, Princé K (2026) Ecological and economic assessments of native vertebrate pest control in France. *Biological Conservation*

DOI : <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2026.111719>

CONTACTS PRESSE

Muséum national d'Histoire naturelle

Isabelle COILLY : 07 77 69 26 03

Léa MARCHAND : 06 17 37 24 23

PRESSE@MNHN.FR

MNHN.FR